



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 094

Le mercredi 6 décembre 2023



Président : M. Robert Morrissey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mercredi 6 décembre 2023

• (1655)

[Traduction]

Le président (M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.)): La séance est ouverte.

Il est 16 h 54, soit 10 minutes après les derniers votes. Je vous informe que nous disposons de ressources jusqu'à 18 h 54, soit deux heures entières.

Je vous souhaite la bienvenue à la 94^e réunion...

Je m'excuse. Que s'est-il passé?

[Français]

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): On nous dit que les services d'interprétation sont interrompus. Je demande que nous attendions que ce soit réglé avant de commencer, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je vais suspendre la séance quelques instants pendant qu'on règle les problèmes d'interprétation.

• (1655)

(Pause)

• (1740)

Le président: Chers membres du Comité, la séance est ouverte.

Je m'excuse. Je vous rappelle de ne pas avoir vos téléphones en mode vibration près des oreillettes lorsque vous parlez pour ne pas causer, bien sûr, des blessures auditives aux interprètes.

Je vous souhaite encore une fois la bienvenue à la 94^e réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 13 juin, le Comité poursuit son étude sur le bénévolat intergénérationnel.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous une forme hybride, ce qui signifie que certains témoins comparaissent virtuellement et d'autres dans la salle.

Vous avez la possibilité de vous exprimer dans la langue officielle de votre choix. Vous pouvez accéder au service d'interprétation offert dans la salle à l'aide de vos oreillettes. Pour ceux qui comparaissent virtuellement, veuillez cliquer sur l'icône du globe au bas de votre écran puis sélectionner la langue de votre choix.

En cas d'interruption des services d'interprétation, veuillez me faire signe. Nous suspendrons les travaux le temps que le problème soit réglé. J'aimerais rappeler encore une fois aux députés d'éloi-

gner leurs téléphones et leurs oreillettes des micros pour protéger l'ouïe de nos interprètes.

Je rappelle à tous les membres du Comité d'adresser leurs commentaires à la présidence. Si vous êtes en ligne, utilisez la fonction « main levée », et si vous êtes dans la salle, levez simplement la main.

Avant de passer aux témoins, je souhaite confirmer avec vous la date limite pour faire parvenir au greffier votre liste de témoins pour l'étude du projet de loi C-319, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Est-ce que le mercredi 13 décembre vous convient? Nous allons reprendre l'étude au début de l'an prochain.

Comme je ne vois personne contre, ce sera donc la date limite.

Nous avons un témoin qui témoigne en personne et l'autre virtuellement. Nous accueillons, de l'organisme Le Petit Peuple, Jeanne Campeau, directrice générale, qui témoigne par vidéoconférence. Je vous souhaite la bienvenue. Nous accueillons aussi, de l'organisme Bénévoles Ottawa, Christine Trauttmansdorff, directrice exécutive...

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le président, juste avant d'entendre nos témoins, je me demande si je pourrais soulever une question administrative. Puis-je?

Le Comité a demandé des documents qu'il n'a pas encore reçus. Je suis convaincu que tous les membres du Comité conviennent que c'est inacceptable. Nous devrions faire du suivi auprès de cet organisme pour les obtenir.

Il s'agit plus précisément de la SCHL. La demande remonte à février dernier et portait sur les procès-verbaux de réunions. Ils ont écrit au Comité en avril — je pense que c'est aux environs du 17 avril —, et il en a été question à nouveau quand sa PDG est venue témoigner dernièrement, mais nous n'avons toujours pas reçu ces documents.

Je me demandais si nous pouvions avoir le consensus pour écrire à la SCHL et lui demander de nous faire parvenir les documents que nous attendons toujours d'ici lundi, à 9 heures. Ils ont eu 10 mois pour le faire. Nous pourrions ainsi les avoir en main avant la fin de la session.

J'espère que nous pourrions obtenir rapidement le consensus à ce sujet.

Le président: Je vous remercie, madame Gray.

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Je suis d'accord avec Mme Gray, bien sûr, mais je veux simplement que tout soit clair. J'essaie de me rappeler ce qui s'est dit à ce moment. Nous ont-ils dit qu'ils allaient nous les fournir ou qu'ils allaient vérifier? Était-ce clair et net?

Mme Tracy Gray: Si je peux me permettre, monsieur le président, ils ont écrit au Comité le 17 avril, parce que d'autres membres du Comité avaient demandé d'autres documents à la SCHL, et ils en ont envoyé un certain nombre. Dans cette lettre adressée au Comité le 17 avril, ils mentionnaient que les documents allaient nous être envoyés, mais nous les attendons toujours.

Le président: Monsieur Fragiskatos, allez-y.

M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.): Je ne mets pas en doute les paroles de notre collègue, mais pour que nous soyons tous sur la même longueur d'onde, je me demande si on pourrait avoir les bleus de la réunion pendant laquelle cet engagement a été pris, ou le libellé, afin de savoir exactement ce à quoi la SCHL s'est engagée, avant d'aller de l'avant avec la proposition de Mme Gray. Je pense qu'il est raisonnable pour nous de vérifier cela.

Le président: Je n'ai pas les bleus avec moi, mais si c'est ce que vous demandez, nous n'avons pas le consensus pour aller de l'avant avec la proposition de Mme Gray.

Monsieur Fragiskatos, allez-y.

• (1745)

M. Peter Fragiskatos: Dans un esprit de bonne volonté, la réunion va durer longtemps, alors si Mme Gray peut trouver l'information, elle pourra soumettre sa proposition à nouveau. Je ne dis pas que nous ne l'appuierons pas; je veux simplement m'assurer de l'engagement exact qui a été pris.

Je laisse à la députée le soin de s'en occuper.

Le président: Pourrions-nous alors...

Mme Tracy Gray: Monsieur le président, puis-je répondre?

Le greffier devrait être en mesure de nous fournir cette information, parce qu'ils ont fait parvenir une lettre au Comité le 17 avril pour dire que nous allions recevoir ces documents. Le Comité a reçu une confirmation écrite de la SCHL lorsqu'ils nous ont fait parvenir d'autres documents. Nous avons cela par écrit, et je suis certaine que le greffier peut trouver cette information.

Dans ce cas, nous pouvons convenir que si c'est ce que la SCHL a mentionné dans la documentation écrite, nous pouvons aller de l'avant avec cette demande. Nous pourrions convenir de cela pour éviter de nous éterniser.

Le président: Monsieur Fragiskatos, allez-y.

M. Peter Fragiskatos: Très brièvement, le greffier peut-il nous envoyer l'information? Si je comprends bien, il a cela sous la main.

Le président: Non, il n'a pas l'information sous la main. Nous allons tenter de trouver le document.

M. Peter Fragiskatos: Je pense que nous pouvons régler cela pendant la réunion.

Le président: Oui, nous pouvons régler cela pendant la réunion.

Monsieur Coteau, c'est à vous.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): Pourquoi ne convenons-nous pas de procéder à ce que nous avons convenu? Si nous en avons convenu, nous en avons convenu.

Le président: Madame Zarrillo, allez-y.

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

Si la lettre est envoyée, pourrions-nous aussi obtenir l'information au sujet des contacts à la SCHL? Ce que j'ai reçu, ce sont les

contacts à Infrastructure Canada. Nous avons demandé ceux à la SCHL.

De plus, monsieur le président, si vous pouvez clarifier un point, nous n'avons qu'une heure environ, et je veux m'assurer qu'il y aura, de façon juste et équitable, au moins un tour de questions. Si vous pouviez préciser le fonctionnement aujourd'hui, ce serait fantastique.

Le président: Je tiens à mentionner au Comité que nous avons des ressources à notre disposition pour aller au-delà de 19 heures.

Si le Comité le souhaite, nous pouvons poursuivre jusqu'à 19 h 30.

Madame Zarrillo, allez-y.

Mme Bonita Zarrillo: Monsieur le président, je n'aurai pas de personnel après 18 h 30, alors poursuivre jusqu'à 19 heures, c'est trop. De plus, il y a des débats à la Chambre ce soir.

Le président: Nous nous occuperons de cela le moment venu.

Je veux que nous commencions.

Nous avons pris l'engagement, avant la fin de la réunion, de revenir sur la question soulevée par Mme Gray. Nous allons tenter d'obtenir l'information.

Sur ce, je vais demander à Mme Campeau de nous présenter sa déclaration liminaire.

Madame Campeau, vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Jeanne Campeau (directrice générale, Le Petit Peuple): Bonsoir, mesdames et messieurs.

Je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que directrice générale du Petit peuple. Nous sommes une organisation communautaire dédiée à l'entraide intergénérationnelle, une initiative qui transforme les barrières d'âge pour créer des liens significatifs entre les jeunes et les aînés au sein de notre société.

L'entraide intergénérationnelle, en particulier par le bénévolat, offre des avantages multiples, tant pour les jeunes que pour les aînés. Permettez-moi de partager avec vous quelques réflexions sur l'impact positif que ces interactions intergénérationnelles peuvent avoir sur notre communauté, en tenant compte du profond isolement que les aînés et les jeunes ont connu ces dernières années et en soulignant l'importance cruciale de bâtir une société qui témoigne du respect envers nos aînés.

Le Petit peuple a obtenu il y a deux ans du financement du programme Québec ami des aînés. Ce projet a été conçu avec la volonté de mettre en place une structure pérenne favorisant la réalisation quotidienne d'activités intergénérationnelles au sein de notre organisme. Parmi ces activités, nous comptons les cuisines collectives, les ciné-débats, les ateliers de travaux manuels et les cafés-rencontres. Bien que les mots ne puissent véritablement rendre justice aux effets positifs réels de ce projet, je souhaite vous faire part d'un témoignage que nous avons recueilli au cours de sa mise en œuvre.

Mme Pottinger, une dame de 81 ans vivant seule depuis de nombreuses années, atteinte de problèmes cardiaques et de diabète, est un exemple éloquent de l'impact concret de notre initiative. Un jour, elle a nous a montrés ses créations en tricot, mentionnant que c'était son activité préférée. Nous lui avons proposé de venir donner des cours au sein de notre organisme. Plus d'une vingtaine de jeunes ont ainsi appris l'art du tricot grâce à son enseignement. Mme Pottinger a même dit que Le Petit peuple lui avait, en quelque sorte, sauvé la vie, soulignant que ces cours lui avaient redonné une raison de continuer à vivre.

Le bénévolat intergénérationnel émerge comme une réponse au défi grandissant du vieillissement de la population et il se profile comme une solution innovante et nécessaire pour aborder les implications sociales, économiques et de santé liées au vieillissement.

Le vieillissement de la population s'accompagne de nouveaux défis, notamment des besoins croissants en matière de soins et de soutien. Le bénévolat intergénérationnel offre une flexibilité et une adaptabilité pour répondre à ces besoins émergents de manière inclusive et centrée sur la communauté. Les interactions intergénérationnelles fournissent un soutien émotionnel crucial. Les relations établies par le bénévolat offrent un réseau de soutien qui peut aider les aînés à faire face aux défis émotionnels liés au vieillissement, ce qui contribue ainsi à leur bien-être mental.

Cependant, je voudrais également soulever une réalité que notre organisation connaît, soit l'accès limité au financement à long terme, en raison du manque de notoriété du bénévolat intergénérationnel et de la complexité inhérente à la clientèle cible englobant deux groupes distincts.

Il est indéniable que le bénévolat intergénérationnel demeure, dans une certaine mesure, méconnu. Cette lacune quant à la compréhension se traduit souvent par des défis pour l'obtention de financement à long terme. La particularité de notre initiative, qui englobe deux catégories distinctes de clientèles cibles — les jeunes et les aînés —, peut parfois rendre complexe la démonstration de l'impact réel sur la communauté.

Pour faire progresser ces initiatives d'entraide intergénérationnelle, il serait bénéfique d'examiner des mécanismes de financement précis, qui reconnaissent la nature unique de ces programmes. Des subventions dédiées ou des programmes d'appui financier pour les organisations axées sur le bénévolat intergénérationnel pourraient contribuer à garantir la continuité et l'expansion de ces initiatives cruciales.

En encourageant la sensibilisation au bénévolat intergénérationnel et en facilitant l'accès à des ressources financières à long terme, le gouvernement peut jouer un rôle catalyseur dans la promotion de ces relations significatives entre les jeunes et les aînés.

En conclusion, je vous invite à considérer ces réalités dans le cadre de vos délibérations sur la promotion du bénévolat intergénérationnel. Il est essentiel d'explorer des solutions novatrices pour surmonter les défis financiers et garantir ainsi que ces initiatives peuvent perdurer et prospérer dans le but d'enrichir le tissu social de notre société. Je vous remercie de votre attention.

• (1750)

Le président: Merci, madame Campeau.

[Traduction]

Madame Trauttmansdorff, vous avez cinq minutes. Allez-y.

[Français]

Mme Christine Trauttmansdorff (directrice exécutive, Bénévoles Ottawa): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Bonsoir. Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

[Français]

Je vous remercie de mettre en lumière la valeur et l'importance du bénévolat.

[Traduction]

Je m'appelle Christine Trauttmansdorff, et je suis directrice exécutive de Bénévoles Ottawa.

Bénévoles Ottawa est un organisme de bienfaisance qui promeut, soutient et célèbre le bénévolat depuis plus de 65 ans. Grâce à un modèle d'adhésion, nous aidons des centaines d'organismes de bienfaisance locaux à recruter des bénévoles et à offrir à leur personnel une vaste gamme d'ateliers de formation et de ressources en matière de communication. Nous fournissons aux entreprises locales des services de mobilisation communautaire, principalement par l'entremise du bénévolat de groupe.

Ce qui est encore plus important, nous parlons aux gens. Nous leur parlons des avantages et des satisfactions qui découlent du fait de mettre leur temps et leurs talents au service des autres. Nous organisons des salons de recrutement et des activités de reconnaissance, et nous envoyons des conférenciers dans la communauté. Notre objectif est de faire d'Ottawa un endroit plus agréable, plus sain et plus inclusif où il fait bon vivre.

Bénévoles Ottawa est l'un des quelque 150 centres de bénévolat qui œuvrent dans des communautés partout au Canada. Je suis certaine que beaucoup d'entre vous ont croisé le chemin de mes collègues extraordinaires qui dirigent des centres de bénévolat dans vos circonscriptions.

Le Comité a demandé des recommandations sur la manière dont le gouvernement fédéral peut promouvoir et encourager le bénévolat intergénérationnel entre les personnes âgées et les jeunes. Nous menons actuellement deux projets: l'un soutient le leadership et le bénévolat chez les jeunes, l'autre vise à remobiliser les bénévoles adultes plus âgés. Ces deux projets sont autant d'occasions de créer des activités intergénérationnelles pour toutes les raisons décrites par les témoins qui ont comparu en début de semaine.

Mes recommandations porteront sur le bénévolat en général, du point de vue d'un centre de bénévolat local.

Ma première recommandation concerne l'élaboration d'une stratégie d'action nationale sur le bénévolat afin de libérer tout le potentiel économique et social des bénévoles canadiens.

Les centres de bénévolat ont tendance à se concentrer sur les avantages sociaux positifs du bénévolat, mais il existe également des avantages économiques très réels. En 2018, le Conference Board a estimé la contribution des bénévoles canadiens à 56 milliards de dollars par an. Ce chiffre semble énorme, mais quand on sait que plus de la moitié des organismes de bienfaisance au Canada n'ont pas de personnel rémunéré et dépendent entièrement des bénévoles, on commence à bien comprendre cela.

Dans une ville de la taille d'Ottawa, cela représente l'équivalent de 1,5 milliard de dollars de revenus pour les services et les programmes communautaires. Nous avons perdu une grande partie de cette capacité au cours des dernières années. Pour la récupérer et l'accroître, nous devons envisager d'unir nos forces dans le cadre d'une stratégie nationale qui renforcera l'infrastructure soutenant le bénévolat.

Les centres de bénévolat sont un élément crucial de cette infrastructure. Je crois fermement au pouvoir local: connaissances locales, relations locales, réseaux locaux et écosystèmes communautaires. C'est ce que les centres de bénévolat apportent à la table. Ce qui nous manque, ce sont des données, des capacités de recherche, des cadres stratégiques et des ressources échangeables et évolutives pour soutenir notre travail.

Ma deuxième recommandation est un plaidoyer sans honte pour que la stratégie trouve un moyen de créer des mécanismes de financement stables pour les centres de bénévolat et pour la capacité de gestion des bénévoles dans les organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

Les centres d'action bénévole sont tous des organismes petits, mais puissants, avec une grande portée et la capacité de faire une grande différence. Pour vous donner une idée, Bénévoles Ottawa sert une population d'environ un million de personnes avec quatre employés à temps plein et deux employés à temps partiel. Nous terminerons l'année 2023 avec des revenus d'environ 570 000 \$. De ce montant, environ 200 000 \$ proviennent des cotisations des membres, des ventes et des collectes de fonds, et le reste provient de subventions liées à des projets. En 2023, nous avons obtenu 12 subventions de 11 bailleurs de fonds différents. Nous ne recevons aucun financement de base de la part d'un quelconque ordre de gouvernement.

Trevor Moss, de la Central Okanagan Food Bank, la banque alimentaire de Central Okanagan, a parlé du temps que prend la préparation des demandes de subventions, qui vient réduire le temps consacré à la réalisation de la mission, et de l'incertitude que cela génère pour le fonctionnement et la planification à long terme. Pratiquement tous les centres de bénévoles diraient la même chose, tout comme la plupart des organismes caritatifs locaux avec lesquels nous travaillons ici à Ottawa.

Ma dernière recommandation s'adresse à vous, en tant que députés, et elle ne coûte rien. Vous êtes tous des leaders de premier plan dans vos communautés et vous avez des milliers de contacts avec des personnes âgées, des jeunes, des nouveaux arrivants et tant d'autres bénévoles potentiels. Vous parlez probablement au moins deux fois par an avec le personnel de tous les organismes caritatifs et à but non lucratif de votre circonscription. Faites du bénévolat l'un de vos sujets de conversation. Parlez de votre propre travail bénévole, encouragez les gens à s'impliquer, et saluez et remerciez les bénévoles que vous rencontrez lors d'événements locaux.

La promotion du bénévolat est un travail de terrain, qui n'est pas sans rappeler les campagnes politiques. Comme l'a dit l'un des témoins précédents, tout commence par des relations personnelles, par le fait d'être invité à aider, par le fait de savoir que votre temps et vos talents sont nécessaires et appréciés. Vous êtes tous très bien placés pour transmettre ces messages. Je vous encourage à discuter avec votre centre de bénévolat local de la façon dont vous pouvez utiliser votre voix, votre site Web, vos bulletins d'information et votre présence pour promouvoir et encourager le bénévolat.

• (1755)

Je vous remercie encore une fois de cette merveilleuse occasion de témoigner.

[Français]

Le président: Merci, madame Trauttmansdorff.

[Traduction]

Madame Ferreri, vous êtes la première et avez la parole pendant six minutes.

Mme Michelle Ferreri (Peterborough—Kawartha, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie nos témoins qui sont ici pour nous parler de bénévolat.

Je vais commencer, si je peux me permettre, par Mme Trauttmansdorff. Je vous remercie de vos recommandations.

Les témoins nous ont parlé jusqu'à maintenant des répercussions du coût de la vie, surtout sur les personnes âgées, parce que ce sont souvent les gens sur qui nous comptons le plus pour être l'épine dorsale du bénévolat. Je sais que dans ma communauté, comme vous l'avez dit, le local est très important.

On constate toutefois que les personnes âgées — et les médias en parlent souvent comme je l'ai mentionné dans un autre comité — sont forcées de retourner sur le marché du travail. Ils ont besoin de ce revenu supplémentaire, et ce faisant, ils n'ont plus ce temps libre. Ils s'occupent de leurs petits-enfants pour donner un coup de main à leurs enfants. Le chauffage, l'électricité et l'épicerie leur coûtent plus cher. Certains n'ont même pas assez d'argent pour faire le plein. Dans ma communauté, nous avons Community Care, un organisme de bénévolat fantastique qui aide les gens.

Avez-vous constaté que le coût de la vie a des répercussions directes sur le recrutement des bénévoles et le fait de pouvoir les garder, en particulier les personnes âgées?

Mme Christine Trauttmansdorff: Je pense qu'il n'y a personne qui ne se rende pas compte que le coût de la vie a des répercussions sur tous les aspects de sa vie.

Dans le travail que nous faisons, les effets ressentis sont surtout en lien avec le marché du travail. Le taux de chômage n'a jamais été aussi bas depuis longtemps. Les organismes caritatifs et sans but lucratif — y compris les centres de bénévolat — ont donc beaucoup de mal à recruter des personnes aux salaires qu'ils peuvent se permettre de payer. C'est difficile, surtout sur un marché du travail comme celui d'Ottawa, où nous sommes en concurrence avec de nombreux employeurs du gouvernement fédéral et des établissements d'enseignement postsecondaire. C'est l'un des domaines où nous avons certainement constaté des répercussions.

Les membres avec lesquels nous travaillons, les organismes à but non lucratif, sont très conscients de certains facteurs qui ont des répercussions sur les personnes âgées, en particulier, et sur leur capacité à faire du bénévolat. Ils offrent donc des allocations pour le transport, veillent à ce qu'il y ait des places de stationnement et s'assurent que l'on offre un repas aux gens qui viennent faire du bénévolat. Ce sont là quelques-uns des éléments qui, nous nous en rendons compte, font partie de la réalité aujourd'hui.

• (1800)

Mme Michelle Ferreri: Au sujet de ces allocations, qui en assument les coûts? Il semble que ce soit une spirale qui nous enfonce encore plus profondément dans la crise du coût de la vie.

Mme Christine Trauttmansdorff: Les coûts pour offrir ces services et procurer ce genre d'environnement de travail touchent tous les aspects de nos activités.

Mme Michelle Ferreri: C'est assurément vrai. Quand l'économie est mal en point, c'est tout le reste qui commence à s'effondrer.

Je vais passer à Mme Campeau.

Je vous remercie de votre témoignage.

J'ai trouvé vos propos fort intéressants, car je pense que si nous pouvons attirer plus de jeunes vers le bénévolat, nous créerons une société meilleure. Je le sais, je suis la mère d'adolescents... et j'ai une fille qui est à l'université, qui est très stressée par l'argent, par le loyer à payer, etc.

Je suis curieuse de savoir s'il en est ainsi aussi chez la jeune génération de bénévoles avec qui vous travaillez. Je sais que vous avez parlé des adolescents. Je me demande simplement s'ils ressentent aussi les répercussions du coût de la vie.

[Français]

Mme Jeanne Campeau: Dans le fond, chaque membre de la famille est touché par cela.

Pouvez-vous préciser votre question? Voulez-vous savoir si les conditions économiques ont aussi un impact sur les jeunes?

[Traduction]

Mme Michelle Ferreri: Oui, je voulais savoir en particulier si cela a une incidence sur leurs décisions de faire du bénévolat. S'ils doivent se chercher un travail à temps partiel, ils n'ont pas de temps libre pour en faire. Est-ce que le coût de la vie joue sur leur décision de faire du bénévolat?

[Français]

Mme Jeanne Campeau: Oui, cela a bien sûr une incidence. Depuis quelques années, notre organisme offre aux jeunes des stages à l'étranger. Cela demande beaucoup de temps aux jeunes. Comme on le sait, les jeunes commencent à travailler plus tôt.

Nous voyons donc l'impact que cela a en matière de recrutement pour le bénévolat. C'est la raison pour laquelle nous nous allions surtout avec les écoles. Au Québec, beaucoup d'écoles demandent qu'on fasse un certain nombre d'heures de bénévolat. En ce sens, cela nous aide.

[Traduction]

Mme Michelle Ferreri: Je vous remercie.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Michelle Ferreri: D'accord, alors je crois que je vais poser la question suivante.

Nous avons constaté une incidence sur les jeunes enfants. Encore une fois, je parle de ma propre expérience en tant que mère. J'ai l'impression que les enfants socialisent moins. Ils sont moins à l'aise en société. Ils n'appellent plus personne. Ils ne font plus de porte-à-porte comme autrefois pour aller vendre des produits, faire la collecte de Noël, et..

Pensez-vous que cela se traduit...? Constatez-vous ce changement dans le recrutement des jeunes pour le bénévolat en personne? Les trouvez-vous plus attirés, lorsque vous les recrutez, par des activités pour lesquelles ils n'ont pas besoin d'avoir des interactions personnelles?

[Français]

Mme Jeanne Campeau: Oui, c'est certainement le cas. J'aime bien faire le lien avec les aînés, parce qu'on a souvent plusieurs jeunes qui vont faire des visites d'amitié dans les résidences pour aînés. On constate qu'il y a de la gêne et un certain malaise de la part des jeunes lors de ces visites.

Notre organisme fait beaucoup la promotion de la nécessité d'aller vers l'autre, à la rencontre de l'autre, mais on voit que c'est difficile. L'isolement que les jeunes ont vécu pendant la pandémie de COVID-19 se reflète dans les relations. C'est beaucoup plus difficile d'aller sans crainte vers l'autre pour tisser des liens.

Le président: Je vous remercie, madame Ferreri.

[Traduction]

Monsieur Van Bynen, c'est à vous. Vous avez six minutes.

M. Tony Van Bynen (Newmarket—Aurora, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je veux remercier les témoins de leur patience pendant que nous avons réglé nos problèmes techniques.

J'aimerais savoir ce qui fonctionne bien pour vos organismes.

Je vais commencer par Bénévoles Ottawa. J'aimerais que vous nous en disiez plus sur vos méthodes de recrutement et vos programmes pour garder vos bénévoles.

Mme Christine Trauttmansdorff: Je vous remercie beaucoup. C'est une question bienvenue.

J'ai mentionné deux des projets sur lesquels nous travaillons actuellement: l'un pour attirer les jeunes et l'autre pour recruter des personnes âgées. Dans les deux cas, nous discutons avec des personnes qui vont nous dire ce qui les attire dans le bénévolat et quels sont les obstacles qu'ils rencontrent, afin de nous aider à concevoir une campagne qui répondra à ces attentes.

L'autre élément important — et cela vaut pour les personnes âgées comme pour les jeunes et tous les autres — est qu'il faut faire en sorte que l'invitation à faire du bénévolat soit lancée par quelqu'un à qui ils peuvent s'identifier. Notre projet de mobilisation des jeunes bénévoles leur permet d'acquérir des compétences en matière de leadership, de communication et de présentation — des compétences en matière d'interaction — pour aller parler à leurs pairs partout au sein de la communauté de ce qu'est le bénévolat et leur communiquer leurs idées sur les possibilités qui s'offrent à eux.

Ce qu'il faut aussi, c'est discuter avec les organismes qui font appel à des bénévoles de la manière de rendre l'expérience bénévole intéressante et attrayante pour les bénévoles d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de personnes âgées ou de jeunes. Dans certains cas, ils adaptent le bénévolat pour qu'il soit virtuel, en faisant plus d'activités en ligne ou à distance.

La meilleure chose à faire est de demander aux gens ce dont ils ont besoin et ce qu'ils attendent — le type de soutien dont ils auront besoin, qu'il s'agisse d'un billet d'autobus ou d'une marque de reconnaissance — et de s'assurer ensuite que le bénévolat s'adapte en conséquence.

• (1805)

M. Tony Van Bynen: Madame Campeau, puis-je avoir votre opinion?

[Français]

Mme Jeanne Campeau: J'irais un peu dans le même sens que Mme Trauttmansdorff.

Le recrutement demeure toujours difficile. Les jeunes se joignent surtout à notre organisation par l'entremise de leur enseignant. Ils viennent faire des heures de bénévolat obligatoires dans le cadre de leur programme. Ils restent par la suite comme bénévoles en raison des liens qu'ils créent, des activités qu'ils trouvent pertinentes et de l'animation qui leur est offerte.

Je dirais que c'est la même chose pour les bénévoles en général. Parfois, le fait d'offrir un repas change tout pour les bénévoles. Pour les aînés, nous offrons aussi le transport, car c'est souvent un problème important pour la participation à nos activités. En outre, chaque bénévole est unique, et il a des attentes et des besoins qui lui sont propres. C'est vraiment du cas par cas. Il faut s'asseoir avec eux et être en mesure de leur offrir quelque chose de plus chez nous que de simplement venir faire du bénévolat.

[Traduction]

M. Tony Van Bynen: Nous avons deux groupes très précis et différents, les personnes âgées et les jeunes, qui s'intéressent chacun à des choses différentes. Comment faire le lien entre les deux? Y a-t-il des tendances que vous observez entre ces deux groupes très différents et qui posent un problème pour établir ce lien? Comment devrions-nous aborder cette question?

Je vais commencer par Mme Trauttmansdorff.

Mme Christine Trauttmansdorff: Quelques exemples peuvent illustrer ce propos. Il y a ici à Ottawa un groupe appelé Réseau d'Ottawa pour l'éducation, qui offre beaucoup de tutorat et de soutien aux élèves à l'école. Bien sûr, beaucoup de personnes âgées font cela.

Ces activités se font maintenant en grande partie virtuellement, à l'aide d'une tablette ou d'un ordinateur, ce qui permet de combler le fossé numérique. Parfois, les personnes âgées ont besoin d'un peu de formation ou d'aide pour se familiariser avec l'utilisation de Zoom ou des réunions vidéo, mais cela fonctionne très bien. Je pense que les solutions sont là, qu'elles ne demandent qu'à être trouvées, et très souvent, ce sont les personnes impliquées qui les trouvent.

M. Tony Van Bynen: Madame Campeau, qu'en pensez-vous? Comment rapprochez-vous les différentes perspectives de chacun de ces groupes?

[Français]

Mme Jeanne Campeau: Je dirais qu'il faut aller chercher les points forts chez les gens et combler des besoins dans chaque groupe.

Mme Trauttmansdorff vient de parler des difficultés que les personnes âgées peuvent avoir dans le domaine de la technologie. C'est l'un de leurs besoins. Nous avons vu que nos jeunes sont très ra-

pides avec les écrans et la technologie. C'est leur point fort. C'est en nous fondant sur ces constatations que nous créons des activités où nous regroupons les deux générations. Il y a un besoin à combler et des gens qui ont des points forts susceptibles de nous aider à le combler.

C'est la même chose pour ce qui est des cuisines collectives, auxquelles participent des personnes âgées, surtout des femmes qui adorent cuisiner et qui veulent enseigner la cuisine à nos jeunes. Ceux-ci ne possèdent pas toujours ces savoirs culinaires. C'est comme cela qu'on intéresse les jeunes. Il ne faut surtout pas avoir peur d'établir des liens, mais il faut admettre que cela nécessite un certain encadrement.

[Traduction]

M. Tony Van Bynen: J'ai une dernière petite question.

Nous avons entendu, notamment de la part de Mme Trauttmansdorff, qu'il vous manque des éléments. On a parlé de données, de recherches, etc. Quels sont les autres types de soutien dont les bénévoles ont besoin? Y a-t-il des soutiens qui sont particulièrement importants pour le bénévolat intergénérationnel?

• (1810)

Mme Christine Trauttmansdorff: Les données sont très importantes pour comprendre la dynamique. J'ai mentionné que la ville d'Ottawa compte plus d'un million d'habitants et que cette population est très diversifiée. De plus, les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène, car elles ont de nombreuses différences sur le plan de la langue, de la culture et de la capacité à participer aux activités. Je pense donc qu'il est essentiel de disposer des données pertinentes.

Nous passons beaucoup de temps à réfléchir à l'inclusion et à faire en sorte que le bénévolat ne soit pas seulement accessible aux gens, mais qu'il soit aussi convivial. Je pense qu'il s'agit d'un autre domaine où s'effectuent une partie de la recherche approfondie et de la réflexion stratégique sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Les petits organismes ne peuvent pas, à eux seuls, introduire ces éléments dans l'accueil qu'ils offrent aux bénévoles.

En effet, les personnes qui souhaitent faire du bénévolat doivent se soumettre à de nombreux processus comme la vérification du casier judiciaire, la vérification des références et le processus de sélection qui sont effectués à l'échelle du système et qui nécessitent la mise en place de plateformes conçues pour faciliter l'ensemble du processus et rendre l'ensemble du processus d'intégration des bénévoles moins redoutable pour de nombreuses personnes qui n'ont peut-être jamais vécu quelque chose de semblable auparavant. Un tel système serait également plus fluide, plus efficace et moins coûteux pour les organismes de bénévolat.

Le président: Je vous remercie, monsieur Van Bynen.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Louise Chabot: Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les deux témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Permettez-moi de saluer particulièrement Mme Campeau. Je vous remercie, madame Campeau, d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant le Comité.

Je dirais à mes collègues que Le Petit Peuple, qui se trouve dans ma circonscription, a une mission assez unique.

L'objet de l'étude menée par notre comité est vraiment le bénévolat intergénérationnel, et non le bénévolat en général. Le Petit Peuple est un exemple concret d'organisme qui poursuit cet objectif de bénévolat intergénérationnel.

Madame Campeau, vous avez déjà commencé à donner quelques réponses ou des pistes de réflexion sur la façon dont nous pouvons promouvoir le bénévolat intergénérationnel.

Y a-t-il d'autres outils auxquels vous pensez? Vous avez parlé de financement pérenne et de ce qui se passe au Québec, à juste titre. J'ai cru comprendre que cela crée une difficulté particulière quand la mission de l'organisme de bénévolat se situe sur le plan intergénérationnel. Cela a une incidence sur le type de demandes, ce qui semble poser plus de difficultés.

Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Mme Jeanne Campeau: Merci de votre question, madame Chabot.

Nous sommes une très petite organisation et nous faisons de notre mieux pour survivre avec ce que nous avons, mais cela rend les choses complexes.

Puisque nous avons deux clientèles vraiment différentes, nous ne répondons pas toujours à plusieurs des critères établis dans les subventions du fait qu'elles sont destinées soit aux jeunes, soit aux aînés. Nous avons reçu du financement par le truchement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés et du programme Québec ami des aînés. Malheureusement, ces subventions sont accordées pour des périodes limitées.

Pour une petite organisation, le plus grand obstacle est la difficulté d'obtenir du financement à long terme. À mon avis, il faudrait que des programmes soient consacrés directement au bénévolat intergénérationnel, étant donné sa complexité. Je pense qu'il s'agit d'une solution fascinante, tant pour les jeunes que pour les aînés dans notre société.

Mme Louise Chabot: Concrètement, s'il existait des programmes spécialement en lien avec les questions intergénérationnelles, cela éviterait qu'on ait à se demander de quel programme va provenir la subvention. La mission des organismes qui se consacrent aux jeunes ou aux aînés n'est pas toujours la même. Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés comporte des critères très précis, mais cela ne correspond pas nécessairement à ceux qui visent les jeunes. Ce que vous proposez est une bonne piste.

Est-ce laborieux de présenter une demande dans le cadre d'un programme? Y aurait-il des choses à changer sur le plan technique ou administratif?

• (1815)

Mme Jeanne Campeau: C'est extrêmement laborieux, en effet.

Personnellement, je m'implique dans l'organisme Le Petit Peuple depuis près d'une dizaine d'années, mais j'en suis la directrice depuis seulement un an. Cette année, j'ai soumis au moins une dizaine de demandes de subvention. C'est laborieux et chaque demande est unique.

De plus, c'est toujours à refaire. Il faut trouver des idées de nouveaux projets alors que nous avons déjà notre projet. Nous avons déjà des activités. Nous avons une formule qui fonctionne. Nous ai-

merions tout simplement que cela perdure. En plus d'être long, cela demande beaucoup de ressources humaines. Enfin, le temps que nous passons à faire cela fait en sorte que nous avons malheureusement moins de temps pour aider la communauté.

Mme Louise Chabot: Merci beaucoup.

Monsieur le président, j'aimerais poser une dernière question.

Nous commençons notre étude, mais nous avons déjà reçu un témoin qui parlait de crise du bénévolat. Personnellement, j'ai trouvé cela un peu fort, mais c'est peut-être vrai. On parle bien de crise du logement, de crise des finances publiques et de crise économique.

Madame Campeau, considérez-vous qu'il y a une diminution de l'engagement bénévole de la part des jeunes et des aînés, sans distinction? La pandémie a compliqué la situation, mais je vous demande de remonter plus loin. Est-ce facile de trouver des bénévoles?

Mme Jeanne Campeau: En effet, il y a assurément une diminution énorme de l'engagement, tant chez les jeunes et les familles que chez les aînés. Je pense que c'est surtout en lien avec la situation économique.

Comme je le disais tantôt, nous avons des jeunes de tous les âges, mais surtout des jeunes de 13 à 17 ans. Depuis quelques années, ces jeunes travaillent dès qu'ils ont 15 ans. Ils vont à l'école et travaillent, ce qui fait en sorte qu'ils n'ont pas le temps de faire du bénévolat.

Le président: Merci, madame Campeau.

[Traduction]

Madame Zarrillo, vous avez la parole. Vous avez six minutes.

Mme Bonita Zarrillo: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais remercier les témoins d'être ici aujourd'hui.

Notre étude porte sur le bénévolat intergénérationnel, et les éléments particuliers qui différencient le bénévolat intergénérationnel du bénévolat général m'intéressent beaucoup.

Je vais poser des questions aux deux témoins. Mme Trauttmansdorff pourrait répondre en premier et ensuite Mme Campeau.

Sur le plan de l'infrastructure nécessaire et de la valeur pour les bénévoles, en quoi le bénévolat intergénérationnel diffère-t-il de ce que vous considérez comme le bénévolat ordinaire?

Mme Christine Trauttmansdorff: C'est une question intéressante et j'y ai réfléchi en me préparant pour la rencontre d'aujourd'hui, car je ne considère pas le bénévolat intergénérationnel comme une chose à part. Il y a beaucoup de contacts et de rencontres dans le cadre du bénévolat, et ces occurrences doivent toutes être soigneusement organisées et suivies, afin de veiller à ce que les gens aient ce dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs communs.

Cependant, je ne participe pas à la gestion des bénévoles. Nous recrutons des bénévoles et nous les mettons à la disposition des organismes que nous servons. Le domaine de la gestion des bénévoles serait le milieu où ces défis et ces occasions intergénérationnels... Les exemples donnés par Mme Campeau aujourd'hui sont très inspirants.

L'élaboration de ces programmes et la réflexion sur leur fonctionnement et sur ce qui est approprié dans le contexte visé sont des tâches effectuées par les organismes où œuvrent les bénévoles. La gestion des bénévoles est un type de gestion des ressources humaines très spécialisé et unique, sauf qu'on s'efforce de remplir 40 heures de travail. Par exemple, on parle probablement d'une ou deux centaines de personnes qui font quelques heures de travail toutes les deux semaines plutôt qu'un quart de travail complet. Ces personnes ne sont pas rémunérées et il faut donc réfléchir soigneusement à leurs motivations, aux récompenses et à la reconnaissance qu'elles souhaitent obtenir et à ce qui les encouragera à revenir.

La formation est toujours un élément important, et je pense que dans le cadre du bénévolat intergénérationnel, il s'agit surtout de la formation à l'utilisation des technologies et des communications.

L'un des défis que nous tentons de relever concerne la nécessité d'apporter une plus grande diversité au sein des conseils d'administration des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif. On parle notamment des jeunes, de l'expérience que les personnes plus âgées apportent au conseil d'administration et de plusieurs autres dimensions de la diversité, afin de s'assurer qu'au sommet de l'organisme, les membres de ce conseil sont bien équipés pour définir l'orientation, la stratégie et les priorités de l'organisme de manière appropriée à une époque où tout change constamment.

Je pense également qu'en ce qui concerne la participation des jeunes aux conseils d'administration, nous pensons souvent qu'il s'agit d'une activité réservée aux personnes plus âgées et nous faisons donc face aux défis particuliers de s'assurer que les jeunes sont bien accueillis au sein de ces conseils, qu'ils reçoivent le soutien et le mentorat dont ils ont besoin et qu'on leur donne voix au chapitre.

• (1820)

Mme Bonita Zarrillo: Je vous remercie beaucoup.

Madame Campeau, j'aimerais savoir si vous pouvez nous faire part de certains facteurs de différenciation sur le plan de l'infrastructure et de la valeur pour les bénévoles. Je sais que vous avez déjà mentionné l'un de ces facteurs, à savoir le mécanisme de financement. Pourriez-vous nous dire s'il y en a d'autres?

[Français]

Mme Jeanne Campeau: En ce qui a trait aux infrastructures, il faut des bâtiments adaptés, qui sont équipés, par exemple, de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Une de nos difficultés concerne les plages horaires disponibles pour que ces deux groupes se rencontrent. Ces personnes n'ont pas les mêmes horaires. Les jeunes sont à l'école pendant le jour, mais les personnes âgées se présentent généralement le jour. Il faut du personnel très qualifié pour ces deux réalités distinctes. Même sur le plan de l'organisation des activités, ce sont deux catégories de personnes qui ont des objectifs et des besoins très différents en matière de bénévolat. Il faut donc en arriver à arrimer ces deux réalités.

Je suis au Petit peuple depuis longtemps. On parle de pratique intergénérationnelle, mais, pour moi, cela reste du bénévolat. C'est cependant difficile de le comparer à d'autres formules de bénévolat, comme le bénévolat traditionnel.

Mme Trauttmansdorff parlait de tables de concertation. Nous, nous travaillons à des tables de concertation jeunesse et à des tables de concertation des aînés. Je pense que ce serait vraiment pertinent

d'avoir une table de concertation qui pourrait rassembler les deux groupes pour examiner nos réalités distinctes.

[Traduction]

Mme Bonita Zarrillo: C'est excellent. Je vous remercie beaucoup.

Puisque nous parlons de tables, madame Campeau, vous avez parlé de cuisines communautaires et d'alimentation. Je crois qu'il a aussi été question de transport. Ce sont deux sujets qui ont été abordés auparavant, c'est-à-dire les laissez-passer d'autobus ou de transport et l'idée de partager la nourriture.

Madame Campeau, pourriez-vous nous parler de la façon dont le gouvernement fédéral pourrait contribuer à ces facteurs qui incitent les gens à se réunir et qui sont nécessaires pour les rassembler?

[Français]

Mme Jeanne Campeau: Je veux m'assurer de bien comprendre votre question. Pourriez-vous la répéter?

[Traduction]

Mme Bonita Zarrillo: Oui. Je présume qu'à l'échelon fédéral, il s'agit de réfléchir à la façon dont nous pouvons encourager le bénévolat intergénérationnel afin d'accroître non seulement le bénévolat au Canada, mais aussi la valeur pour les bénévoles. Je pense que nous essayons de créer des liens, des relations et parfois des communautés.

Deux facteurs semblent revenir souvent, soit les besoins en matière de transport, par exemple les laissez-passer d'autobus ou l'accès à ces laissez-passer et l'alimentation. Vous avez mentionné les cuisines communautaires, mais aussi le partage des compétences en matière de préparation des aliments. Je me demande si le gouvernement fédéral pourrait contribuer, par l'entremise de ces deux facteurs que sont la nourriture et le transport, à faire du bénévolat intergénérationnel une réussite. C'est une grande question.

Le président: Veuillez donner une brève réponse, madame Campeau.

• (1825)

[Français]

Mme Jeanne Campeau: Cela dépend des subventions que nous obtenons. Par exemple, pour le transport, nous avons pu acheter une fourgonnette, mais les places sont limitées.

Par ailleurs, je ne pense pas avoir une base de bénévoles aussi forte que l'autre témoin, mais je dirais qu'en raison de la crise du logement et du fait que les banques alimentaires n'arrivent pas à répondre à la demande, les gens ont parfois eux-mêmes de la difficulté à se nourrir et ils sont moins portés à faire du bénévolat. Ils vont commencer par essayer de se loger et de se nourrir. Tout dépend donc de notre financement, surtout parce que nos services sont gratuits. Tous les services que nous offrons aux personnes âgées sont gratuits.

Le président: Merci, madame Campeau et madame Zarrillo.

[Traduction]

Monsieur Aitchison, vous avez cinq minutes.

M. Scott Aitchison (Parry Sound—Muskoka, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais revenir sur quelque chose qu'a dit Mme Trauttmansdorff.

Vous avez fait référence à une chose qu'un témoin précédent de Kelowna avait déjà mentionnée au sujet de la banque d'alimentation. J'ai déjà entendu cela à maintes reprises. Ce n'est pas seulement dans le secteur du bénévolat, mais aussi dans toutes sortes d'autres secteurs. Les formulaires de demande qui doivent être présentés dans le cadre des programmes de financement sont interchangeables. On parle beaucoup de la SCHL, par exemple.

J'ai consulté le rapport annuel de votre organisme. Plusieurs organismes différents sont mentionnés, par exemple Emploi Ontario, la Fondation Communautaire d'Ottawa, Centraide, Emplois d'été Canada, la Fondation Trillium de l'Ontario et la Ville d'Ottawa. Je présume que le processus de demande de chacun d'entre eux est long et pénible. Il y a probablement aussi un processus de demande pour certaines sociétés commanditaires.

C'est l'un des domaines où je reconnais que le gouvernement peut aider les organismes communautaires. Ce n'est pas une mauvaise chose, mais je reste un conservateur. Je cherche donc toujours des moyens de faire des choses plus efficacement. Par exemple, nous pouvons faire plus avec moins.

Je constate que vous avez travaillé dans cet endroit à un moment donné et que vous comprenez donc un peu comment les choses fonctionnent. Avez-vous une idée de ce que vous pourriez faire différemment? Comment pourriez-vous structurer un système dans lequel il y aurait moins de demandes ou d'organismes de confiance ou d'autres choses? Pouvez-vous nous faire part de vos réflexions à ce sujet?

Mme Christine Trauttmansdorff: Oui. Je vous remercie beaucoup de votre question. C'est une question importante et fondamentale.

Je pense que les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif devraient être considérés et perçus comme des partenaires du gouvernement. Nous contribuons à la prestation de services et de programmes pour combler les lacunes et répondre aux besoins locaux. Seule une personne bien intégrée dans la communauté dispose des réseaux nécessaires pour réunir les ressources de cette communauté en vue de répondre à un besoin qu'un gouvernement, et en particulier le gouvernement fédéral, ne pourrait jamais réussir à cerner de façon adéquate.

La « confiance » est un mot très important. Je pense que l'enjeu principal est le financement pluriannuel. En effet, toutes les subventions que j'ai obtenues, à une exception près, étaient d'une durée d'un an ou moins. Dans cette situation, l'horizon temporel ou l'horizon de planification est toujours à court terme. Il n'y a rien de permanent. Chaque année, le budget recommence à zéro. Il faut donc le rebâtir tout au long de l'année et cette incertitude est démoralisante.

Le temps qu'il faut consacrer aux demandes de subventions est absurde. Mme Campeau a parlé des formulaires qu'il faut remplir. Il n'y a aucun rapport entre les montants en jeu et le temps nécessaire. Au contraire, ils sont souvent inversement proportionnels.

Il faut aussi tenir compte de la différence entre le moment où on entend parler de la possibilité d'obtenir cet argent, qu'on commence à planifier ce qu'on pourrait faire avec ces fonds, qu'on présente une demande, qu'on reçoit une réponse positive et le moment où l'argent est effectivement versé et qu'on peut commencer à travailler. Cela peut prendre une année complète. Ce n'est pas un horizon de planification avec lequel un petit organisme comme le mien peut tra-

vailler. Cela ne permet donc pas aux organismes soutenus par ces sources de financement de donner le meilleur d'eux-mêmes.

M. Scott Aitchison: J'aimerais que vous nous parliez un peu plus en détail du travail effectué par votre organisme. Je ne connais pas bien Bénévoles Ottawa. Je viens d'une petite collectivité et nous avons certainement eu des programmes ponctuels pour former des bénévoles. Souvent, la chambre de commerce locale lance de tels programmes. Elle a déjà lancé un programme ponctuel, par exemple.

Je présume que votre organisme... Je viens d'y jeter un coup d'œil et je vois que vous avez des membres. Faut-il payer une cotisation pour être membre? Je crois comprendre que vous générez aussi des revenus de cette façon.

• (1830)

Mme Christine Trauttmansdorff: C'est exact.

Lorsque nous parlons de nos membres, la plupart du temps, nous parlons de nos membres qui sont des organismes. Il y a environ 1 400 organismes de bienfaisance à Ottawa. Environ 300 d'entre eux ont directement accès à nos services. Un grand nombre d'autres les utilisent indirectement. Ils payent une cotisation pour avoir accès à notre plateforme de recrutement, à notre plateforme de jumelage, à nos programmes d'éducation et à tous les événements que nous organisons. Les particuliers peuvent également devenir membres.

Une grande partie de la formation que nous offrons... Plus tôt, j'ai mentionné les défis en matière de dotation et de recrutement dans l'ensemble du secteur sans but lucratif, et pas seulement dans les centres de bénévoles...

[Français]

Mme Louise Chabot: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il n'y a pas d'interprétation.

Le président: Il semble que ce soit réglé.

Veuillez continuer, madame Trauttmansdorff.

[Traduction]

Mme Christine Trauttmansdorff: La formation du personnel des organismes sans but lucratif est une composante importante de notre travail. De toute évidence, la formation des personnes qui arrivent dans ce domaine et qui commencent à travailler dans le secteur de la bienfaisance ou de la gestion des bénévoles représente une grande partie de notre travail.

Mais notre champ d'action est plus vaste. En effet, nous offrons aussi de la formation sur la gouvernance, c'est-à-dire sur la façon dont les processus de prise de décisions fonctionnent dans les organismes sans but lucratif. La planification stratégique est très importante, de même que les communications, l'utilisation de Canva, etc. Il y a beaucoup de choses à apprendre.

Il n'existe pas beaucoup de sources d'ateliers de formation peu coûteux qui sont axés sur ce qui se passe à Ottawa et dans le secteur sans but lucratif. Ce n'est pas seulement une formation, c'est aussi une occasion d'apprentissage par les pairs et une occasion de réseautage. Tous nos animateurs sont eux-mêmes des bénévoles, ce qui renforce considérablement notre capacité de fournir ces services.

Le président: Monsieur Fragiskatos, vous avez cinq minutes.

M. Peter Fragiskatos: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Avant de poser des questions à nos témoins, j'aimerais répondre au point soulevé par Mme Gray.

Il n'y a pas de problème. Je ne fais que consulter le procès-verbal, car on l'a trouvé. Je remercie le greffier et le personnel de l'avoir trouvé. Je vous remercie, Mme Preston, de l'avoir trouvé.

Je regarde les engagements qui ont été pris. Il s'agissait de fournir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la SCHL de 2016 à 2022. Je n'ai pas de renseignements à ce sujet, mais je pense que cela prend beaucoup de temps, probablement parce qu'il y a de nombreux documents et qu'il y a beaucoup de traductions à faire. Ce n'est qu'une hypothèse. Je présume que nous le saurons tôt ou tard. Nous devrions voir ces documents. C'est un engagement qui a été pris. Nous appuyons cela.

Je tiens à remercier nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Ma question revient sur un commentaire que vous avez fait, si je ne me trompe pas, au sujet de l'une des questions posées par M. Van Bynen.

Il y a quelques jours, notre comité a entendu parler des difficultés auxquelles font face les personnes qui souhaitent faire du bénévolat dans notre pays, car elles doivent se soumettre à de multiples vérifications de leur casier judiciaire. Par exemple, une personne peut vouloir faire du bénévolat en entraînant une équipe de hockey. Ensuite, si cette personne souhaite faire du bénévolat pour un autre organisme, que ce soit la banque d'alimentation ou un autre endroit, elle doit se soumettre à une autre vérification du casier judiciaire. Vous pouvez voir à quel point cela peut devenir fastidieux. Je pense que cela représente un obstacle concret au bénévolat.

Le témoin a donné l'exemple de l'Australie, où l'on se soumet à une seule vérification du casier judiciaire, qui est ensuite utilisée par tous les organismes auprès desquels on souhaite faire du bénévolat. Cette vérification serait considérée comme valide partout. C'est ce que j'essaie de dire.

Connaissez-vous ce système qui est utilisé en Australie? Nous n'avons pas eu le temps de l'examiner en détail dans le cadre de cette réunion. J'aimerais que vous nous fassiez part de vos réflexions à ce sujet.

Mme Christine Trauttmansdorff: En fait, j'ai entendu parler de ce système lorsque j'ai écouté les témoignages de la réunion de lundi, mais je ne le connais pas moi-même.

Je peux confirmer qu'il s'agit d'un véritable obstacle ou d'un goulot d'étranglement pour les bénévoles et les organismes. Ces vérifications sont effectuées pour plusieurs raisons. Il s'agit d'un processus de gestion des risques pour les organismes, qui doivent s'assurer que les personnes qu'ils engagent comme bénévoles peuvent interagir avec les personnes vulnérables avec lesquelles elles travaillent. Mais on a parfois tendance à y avoir recours trop souvent, ce qui peut également ralentir l'ensemble du processus.

L'idée de disposer d'une plateforme commune et d'une sorte d'attestation unique ou d'un laissez-passer à puce est très séduisante. Une stratégie nationale, ou même provinciale, serait tout à fait justifiée, car aucun d'entre nous ne pourrait entreprendre ce type d'initiative pour mettre en place une telle infrastructure.

Il existe d'autres obstacles à la vérification du casier judiciaire, en particulier pour les nouveaux arrivants qui n'ont pas de casier judiciaire au Canada. Je pense que nous devons réfléchir soigneusement aux contextes où ces vérifications sont nécessaires, aux raisons pour lesquelles elles sont nécessaires et aux types de vérifications qui sont appropriés, afin que cela ne devienne pas un obstacle pour les gens — non seulement pour devenir bénévole, mais aussi pour participer à la société et établir des relations plus rapidement dans la communauté.

• (1835)

M. Peter Fragiskatos: Je vous remercie beaucoup.

Vous nous avez parlé de plusieurs choses très importantes aujourd'hui.

J'aime toujours poser ma prochaine question aux témoins, car ils nous offrent des contributions précieuses. Quels points essentiels souhaiteriez-vous que notre comité retienne? Parmi toutes les choses que vous avez dites, laquelle serait, selon vous, la plus importante à prendre en compte dans le cadre des recommandations que notre comité formulera au gouvernement sur cette question?

Mme Christine Trauttmansdorff: J'ai bien peur que ma réponse ne soit pas très originale, mais c'est le financement qui prime.

Nous sommes des partenaires pour le bon fonctionnement de la société. Nous contribuons au renforcement du tissu social. Je ne vous parle pas seulement des centres de bénévolat; c'est ce que font tous les organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui œuvrent au sein de vos collectivités.

Les mécanismes en place à l'heure actuelle nous empêchent de faire le meilleur travail possible en optimisant notre impact social. Ils nous empêchent même, dans bien des cas, de collaborer efficacement les uns avec les autres. Les mécanismes subventionnaires sont généralement réglés en fonction de situations où il y a un demandeur, un bailleur de fonds, un projet ou une organisation. Je travaille en étroite collaboration avec mes collègues et avec d'autres centres d'action bénévole en Ontario. Nous avons toutes sortes de bonnes idées quant aux initiatives que nous pourrions réaliser ensemble. Nous pourrions par exemple élaborer une trousse d'outils qui pourrait ensuite être utilisée dans les différentes localités. Nous constatons les mêmes besoins, mais il n'y a pas de mécanisme en place pour nous permettre de parvenir facilement à nos fins en collaborant de manière optimale.

M. Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Fragiskatos.

Avant de poursuivre, je tiens à informer le Comité que j'ai l'intention de lever la séance à 18 h 54, soit deux heures après le début de la réunion.

J'ai décidé d'informer nos deux prochains témoins que nous ne les entendrons pas aujourd'hui. Nous devons reporter leur comparution, car nous ne leur rendrions pas justice, compte tenu du peu de temps encore à notre disposition, d'autant plus que les membres du Comité doivent partir.

Sur ce, nous allons passer à Mme Chabot.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Louise Chabot: Merci beaucoup, monsieur le président.

Avec tout le respect que je dois à mon collègue, j'aimerais souligner que, pour ce qui est du bénévolat, nous avons au Québec des systèmes destinés à la vérification des antécédents judiciaires. Je dirais que, dans les divers milieux où évoluent les bénévoles, c'est plus positif que négatif. Je pense que cette question concerne effectivement nos champs de compétence respectifs. Même si ce n'est pas ce qu'a fait mon collègue, je trouve important qu'on ne banalise pas cette question.

Madame Campeau, il existe deux programmes au fédéral, soit Service jeunesse Canada, qui fait la promotion de l'engagement civique chez les jeunes et offre des occasions de bénévolat, ainsi que Nouveaux Horizons pour les aînés, dont vous avez parlé et qui s'adresse davantage aux aînés.

J'aimerais savoir, dans la foulée de ce que vous avez dit et considérant qu'il y a deux clientèles, s'il peut être plus facile de promouvoir des projets si ces programmes comportent un volet intergénérationnel.

Quelle est votre opinion à ce sujet?

• (1840)

Mme Jeanne Campeau: Oui, ce le serait certainement. En fait, je ne connais pas le premier programme que vous avez mentionné.

Mme Louise Chabot: Je vous demande pardon, madame Campeau. Je parle de Service jeunesse Canada.

Mme Jeanne Campeau: Depuis quelques années, nous avons recours au programme Emplois d'été Canada, qui nous permet d'embaucher des jeunes pendant tout l'été.

Effectivement, je pense qu'il manque une catégorie liée au bénévolat intergénérationnel. Il faut cibler cela, parce que tous nos programmes et services, toutes nos activités se fondent là-dessus. Même les services à domicile que nous offrons aux aînés sont offerts gratuitement par des jeunes. Les visites que nous faisons dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée sont aussi faites par des jeunes. L'aspect intergénérationnel est au cœur de notre organisme et de toutes nos activités.

Il nous faut surtout un financement récurrent et à long terme pour éviter d'avoir à penser et à créer de nouveaux projets chaque année.

Mme Louise Chabot: Merci.

En ce qui a trait aux efforts de recrutement, selon vous, quel est l'atout majeur sur lequel il faut miser pour promouvoir le bénévolat? Quelle est la recette gagnante qui facilite cela?

Mme Jeanne Campeau: C'est un défi. Chaque année, nous nous posons cette question. Nous assistons aussi à des formations conçues au recrutement de bénévoles. Cela dit, les jeunes et les aînés sont deux groupes très différents, et nous n'allons pas les recruter de la même façon.

Au fil des années, nous avons mis en place beaucoup de partenariats avec des écoles secondaires, ce qui facilite beaucoup le recrutement. En effet, les enseignants connaissent notre organisme, et ils sont au courant des possibilités que nous offrons aux jeunes.

Du côté des aînés, c'est plus difficile. En fait, ce sont souvent les gens qui ont fait appel aux services que nous offrons qui deviennent ensuite des membres bénévoles actifs. C'est la formule qui a fonctionné le mieux, jusqu'à présent.

Il y a aussi des gens qui entendent parler de nous par le bouche-à-oreille ou dans des infolettres. En fait, c'est la multiplicité des techniques de recrutement qui fait que nous y arrivons.

Le président: Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Nous allons terminer avec Mme Zarrillo.

Mme Bonita Zarrillo: Merci.

Pour la gouverne de nos témoins, je dirai que nous travaillons actuellement à une étude. Une fois que nous aurons entendu tous les témoignages, nos analystes prépareront un rapport. Je pense que l'une des choses qu'il faudra préciser dès le début de cet exercice, c'est la définition du bénévolat intergénérationnel. Je crois que cela évoque pour la plupart d'entre nous l'image de jeunes et d'aînés qui se retrouvent ensemble.

Je me demande si nos deux témoins — en débutant peut-être par Mme Campeau cette fois-ci — pourraient nous donner leur propre définition ou nous dire comment ils aimeraient que la définition de bénévolat intergénérationnel soit présentée dans ce rapport. S'il est question de jeunes et d'aînés, comment sont délimités ces deux groupes d'âge?

[Français]

Mme Jeanne Campeau: Nous n'avons pas de restrictions quant à l'âge. Notre organisme accueille même des tout-petits et des familles. Nous considérons comme aînés les gens âgés de 65 ans ou plus, mais nous ne faisons jamais de vérification. Toute personne qui se considère comme un aîné peut se joindre à nous.

Ma définition de ce qui constitue du bénévolat intergénérationnel est l'action de rassembler deux groupes d'âge différents qui peuvent tirer profit l'un de l'autre. Pour moi, il s'agit de répondre à des besoins que les jeunes et les aînés partagent en faisant interagir ces deux groupes.

C'est une bonne question. Le bénévolat intergénérationnel a une large portée, mais c'est beaucoup plus complexe que de mettre un jeune de 14 ans dans une pièce avec une personne de 80 ans et de leur dire de se débrouiller. Il faut développer une relation de confiance. Une fois que c'est fait, c'est tellement pertinent, parce que les aînés sont une richesse dans notre société. On a tendance à les oublier et à les écarter.

Les jeunes ont aussi beaucoup à dire et beaucoup à apporter à la société. Lorsqu'on mélange ces deux groupes, il y a un partage de connaissances. Les aînés sont souvent surpris. Ils nous disent fréquemment qu'ils trouvent que nous avons une jeunesse active et dévouée. On parle souvent du mal que les jeunes font, mais les jeunes font du bien. Ils veulent s'impliquer dans la société et changer les choses.

Il s'agit donc de travailler en communion et de s'apporter quelque chose l'un à l'autre. Ce serait ma définition.

• (1845)

[Traduction]

Mme Bonita Zarrillo: Merci.

Madame Trauttmansdorff, pouvez-vous répondre à la même question?

Mme Christine Trauttmansdorff: Il est difficile de répondre à cette question, mais j'ai eu un peu plus de temps que Mme Campeau pour y réfléchir.

Je pense que cela revient à éliminer les cloisonnements. Il s'agit de renforcer les liens communautaires. Nous vivons tous, à différentes étapes de notre vie... Nous allons à l'école ou nous menons une vie professionnelle, ou nous sommes plus âgés et nous vivons dans un foyer de soins de longue durée ou dans une résidence pour aînés. Je ne pense pas que ces cloisonnements soient naturels. Je ne crois pas que ce soit la façon dont nous vivons naturellement, en tant qu'êtres humains. Il devrait y avoir beaucoup plus d'interactions naturelles.

Le bénévolat intergénérationnel trouve des moyens de briser ces cloisonnements. Il rassemble les gens et les amène à travailler ensemble pour accomplir quelque chose d'aussi simple et compliqué à la fois que de créer un esprit de communauté.

Le président: Merci, madame Zarrillo.

Voilà qui met fin à l'audition du premier groupe de témoins.

Nous n'allons pas entendre les témoins du second groupe. Ils ont déjà été avisés que leur comparution sera reportée au début de la nouvelle année, parallèlement à d'autres changements que nous avons dû apporter à notre calendrier.

Mme Tracy Gray: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je pensais que nous allions continuer jusqu'à 18 h 50.

Le président: Nous pouvons le faire. Ce ne serait que quelques minutes de plus.

Je tiens à remercier les témoins, Mme Campeau et Mme Trauttmansdorff. Merci de votre témoignage devant le Comité.

Nous entendrons nos autres témoins au début de l'an prochain.

J'aurais maintenant deux brèves questions à régler avant de lever la séance.

Les ministres comparaitront lundi. Nous prenons les dispositions nécessaires en vue de cette réunion qui se tiendra la semaine prochaine.

Par ailleurs, je veux encore une fois m'assurer que la demande concernant la SCHL...

Mme Tracy Gray: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Puis-je demander une précision? De quels ministres parlez-vous?

Le président: Rien n'est réglé définitivement, mais il devrait s'agir des ministres Boissonnault, Khera, Sudds et Fraser. Lorsque nous aurons les confirmations finales, j'enverrai un avis aux membres du Comité.

Madame Gray, en ce qui concerne la demande que vous avez faite au greffier au sujet de la SCHL, est-ce que tout a été réglé?

Mme Tracy Gray: Je crois que oui.

Le président: Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

Le président: Sur ce, mesdames et messieurs les membres du Comité, merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>